

Décision

Générale

colonial

Décision n° 733 BUREAU DU PERSONNEL (ÉTAT)

n° 733

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date de publication
27 juin 1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

Est constaté pour compter du 21 juin 1960 date de son retour dans le Territoire, la reprise par M. Lehr André, Administrateur 7° échelon des Affaires d'Outre-Mer (corps autonome) de ses fonctions d'adjoint au Commandant de Cercle de Djibouti et de Président du Tribunal du 1e degré de Djibouti. L'arrêté n° 322 du 16 mars 1960 nommant M. Andreucci, Président du Tribunal du 1 degré de Djibouti en remplacement de M. Lehr est abrogé.